

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2788

15 novembre 2011

SOMMAIRE

AG Holding S.A.	133819	H.R.K.S. S.A.	133818
Alphatrade S.A.	133778	H.R.K.S. S.A.	133818
B.R.E. S.A.	133778	Interval S.A. - SPF	133813
Cinven Manco S.à r.l.	133790	Kepler P.O.S. S.A.	133781
Concord Investments S.A.	133782	Khathal S.A.	133781
Crèche FUNTASY STUFF s.à r.l.	133807	LKF S.A.	133807
Donkels Biogas s.c.	133779	Locarest	133818
Donkels-Meyers Biogas	133779	Luxembourg Proteomics Society, Associa- tion sans but lucratif	133820
Elyot S.à r.l.	133778	LuxGEO S.à r.l.	133781
Enzian Holding S.A.	133779	Montparin A.G. SPF	133806
Euro-Connect S.A.	133798	Negentropy Holding S.A.	133783
Fiduciaire WBM	133780	Pannunity Acquisition S.à r.l.	133799
Gaming Invest S.à r.l.	133807	PanSilva S.A.	133823
Gardizoo S.à r.l.	133813	PC Klinik Sàrl	133782
Gastrom Pommerlach S.A.	133813	Portfolio West	133780
Gastrom Schmëtt S.A.	133816	Quiba Holding S.A.	133817
Global Group Financial Services (Luxem- bourg) S.A.	133816	Randstad Luxembourg Financial Holding S.à r.l.	133783
Global International Trade S.A.	133808	Requilab	133798
Global-Pack S.à r.l.	133817	Société Financière d'Octobre S.A., SPF	133799
Gramm S.A.	133812	Springwater Residential Property Holdings II S.à r.l.	133778
Grand Garage Scholer, succ. Charles Stein- metz et fils	133808	Squirton S.A.	133798
Gravolux S.à r.l.	133817	Strategic Project Management Internatio- nal (SPMI) S.A.	133817
Grefa	133817	Swedish Wind 1 S.à r.l.	133808
Hair Creative S.à r.l.	133818	Talltec Technologies Holdings S.A.	133780
Hamtrack S.A.	133819	Transport Wallig Joseph Sàrl	133812
Happy House S.à r.l.	133819	Unionti S.A.	133824
Henv S.à r.l.	133819	Unternehmensgruppe Theo Müller S.e.c.s.	133813
High-Tech Imp-Ex Loris Mariotto S.à r.l.	133823	Vilmorin Luxembourg S.A.	133781
Hilma s.à r.l.	133823		
HMac Investments S.à r.l.	133824		
HMac Investments S.à r.l.	133824		
Holkom S.A.	133781		
Hôtelière Internationale Financière S.C.A. SPF	133824		

Alphatrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.
R.C.S. Luxembourg B 60.257.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date 1^{er} août 2011 que:

- Le mandat du réviseur d'entreprises la Société de Révision et d'Expertises Sàrl, ayant son siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le no B86.145, est reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011135550/13.

(110156929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

B.R.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 132.548.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 21 septembre 2011 il a été décidé:

- de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société de son adresse actuelle du 7, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg vers le 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B.R.E S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011135568/14.

(110156963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Elyot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.
R.C.S. Luxembourg B 55.593.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date 28 septembre 2011 que:

- L'assemblée générale des associés accepte la démission de M. Kubad Al Haidari comme membre du conseil de gérance
- Monsieur Sören Schüller, né le 17.02.1972 à Bietigheim-Bissingen (Allemagne), demeurant professionnellement à L-6131 Junglinster, 38, rue Hiehl, est nommé membre du conseil de gérance pour une durée indéterminée.
- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Pour extrait sincère et conforme.

Référence de publication: 2011135690/15.

(110156931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Springwater Residential Property Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 116.215.

—
EXTRAIT

En date du 05/09/2011 par-devant Maître Wagner la Société Springwater Property Investment Holdings Sàrl, a été dissoute par la Société Fontaine Investment Holdings Ltd.

Suite à la dissolution de la Société Springwater Property Investment Holdings Ltd, la Société Fontaine Investment Holdings Ltd, Société de droit maltais, ayant son siège social au 85, St John Street, Valletta VLT 09, Malte, est devenue associée unique de la Société Springwater Residential Property Holdings II.

Par conséquent Fontaine Investment Holdings Ltd détient toutes les parts sociales de la société Springwater Residential Property Holdings II.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 20/09/2011.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011138415/20.

(110159778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Enzian Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 92.779.

Le siège social du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est dorénavant établi au:

9, rue du Laboratoire, L -1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Référence de publication: 2011135693/11.

(110156924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Donkels Biogas s.c., Société Civile,

(anc. Donkels-Meyers Biogas).

Siège social: L-9944 Beiler, 12, Molschenderweeg.

R.C.S. Luxembourg E 312.

Anwesend sind Herr Donkels-Schank Roger, sein Sohn Pascal Donkels und Frau Meyers-Donkels Marie-Louise als bisherige Gesellschafter der Gesellschaft Donkels-Meyers Biogas, sowie Frau Viviane Donkels-Glod als Ehefrau von Pascal Donkels.

Am 16. Mai 2011 wurden in L-9944 Beiler folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Grund der außerordentlichen Generalversammlung:

1. Benennung und Gesellschaftssitz. Durch einstimmigen Beschluss wird der Name der Gesellschaft geändert und der Sitz der Gesellschaft verlegt.

Änderung zu Artikel 2. des Gesellschaftsvertrages vom 15.Nov. 2003:

Die Gesellschaft trägt den Namen Donkels Biogas s.c. und ihr Sitz befindet sich in 12, Molschenderweeg, L-9944 Beiler .

2. Gesellschaftsdauer. Änderung zu Artikel 3. des Gesellschaftsvertrages vom 15.Nov. 2003:

Die Laufzeit der Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit vereinbart.

3. Übereignung von Anteilen. Frau Meyers-Donkels Marie-Louise überträgt unter Privatschrift 45 (fünfundvierzig) ihrer Anteile an der Gesellschaft Donkels-Meyers Biogas auf Pascal Donkels-Glod geboren am 21/02/1978 in Ettelbrück sowie 5 (fünf) Anteile auf dessen Ehefrau Viviane Donkels-Glod geboren am 29/07/1984 in Wiltz.

Herr Pascal Donkels-Glod erklärt sich einverstanden mit dieser Übereignung.

Herr Donkels-Schank Roger überträgt unter Privatschrift seine ungeteilte Hälfte von 50 (fünfzig) Anteilen an der Gesellschaft Donkels-Meyers Biogas an seinen Sohn Pascal Donkels.

Änderung zu Artikel 4. des Gesellschaftsvertrages vom 15.Nov. 2003:

Das Gesellschaftskapital ist wie folgt aufgeteilt: Herr Pascal Donkels-Glod 95 Anteile

Frau Viviane Donkels-Glod 5 Anteile

Total: 100 Anteile

4. Änderungen bei der Verwaltung der Gesellschaft. Frau Meyers-Donkels Marie-Louise scheidet aus der Gesellschaft aus und tritt zurück als Verwalter der Gesellschaft Donkels-Meyers Biogas.

Herr Donkels-Schank Roger scheidet aus der Gesellschaft aus und tritt zurück als Verwalter der Gesellschaft Donkels-Meyers Biogas.

Änderung zu Artikel 17. des Gesellschaftsvertrages vom 15.Nov. 2003:

Herr Pascal Donkels-Glod, geboren am 21/02/1978 in Ettelbrück und wohnhaft in 12, Molschenderweeg, L-9944 Beiler, wird zum Verwalter der Gesellschaft Donkels-Meyers Biogas ernannt.

Unterzeichnet in Beiler, am 16. Mai 2011.

Référence de publication: 2011135672/37.

(110156567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Portfolio West, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 114.479.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par les associés en date du 19 août 2011:

1. Les mandats des administrateurs, Messieurs Marcel Stephany, Terry Devitt et Colm Murphy a été renouvelé. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

2. Le mandat du réviseur d'entreprises, FIDOMES, a été prolongé. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011135867/17.

(110156885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Fiduciaire WBM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 48.900.

—
Suite à la démission avec effet au 27 septembre 2011 de M. Ronald Weber comme administrateur de la société, le conseil d'administration se compose comme suit:

M. Rizk Mouwannes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27/09/2011.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts Comptables et Fiscaux

Référence de publication: 2011135703/15.

(110156983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Talltec Technologies Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.543.

—
EXTRAIT

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 17 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25 B Boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2449, Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Madame Anna De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Mademoiselle Gaëlle Schmidt, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme
TALLTEC TECHNOLOGIES HOLDINGS SA
Anna De Meis
Administrateur

Référence de publication: 2011138450/20.

(110160128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

**Holkom S.A., Société Anonyme,
(anc. Vilmorin Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 96.801.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 20 septembre 2011

Le Conseil approuve le transfert du siège social du 11, rue Emile Reuter L-2420 Luxembourg au 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg avec effet à ce jour.

Pour la société

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2011135741/13.

(110156918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Khathal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.
R.C.S. Luxembourg B 55.450.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date 28 septembre 2011 que:

- L'assemblée accepte la démission de M. Kubad Al Haidari de sa fonction d'administrateur
- L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur M. Sören Schüller, né le 17.02.1972 à Bietigheim-Bissingen (Allemagne), demeurant professionnellement à L-6131 Junglinster, 38, rue Hiehl. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012. La société est valablement engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011135786/15.

(110156933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Kepler P.O.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 80.046.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011135784/14.

(110156992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

LuxGEO S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 158.198.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011135799/14.

(110156984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

PC Klinik Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 18, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.077.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 23 septembre 2011

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 18 rue de la Gare à L-3236 BETTEMBOURG.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011135875/13.

(110156965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Concord Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 21.954.

—
Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société en date du 15 septembre 2011

Tous les actionnaires sont présents.

Les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

Les administrateurs décident:

- de nommer comme nouveaux administrateurs Monsieur Kostia MULLER et Madame Ilena KRAPPL; mandats qui viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.
- de renouveler le mandat de Monsieur Daniel SCHULZ comme administrateur; mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Le Conseil d'administration se compose des membres suivants:

Monsieur Daniel SCHULZ né le 22 septembre 1941 à Paris (France) et demeurant au 85, Boulevard Sadi Carnot, F - 06110 LE CANNET

Monsieur Kostia MULLER, né le 19 mai 1980 à Founex (Suisse) et demeurant au 2, Chemin de la Marjolaine, CH - 1297 FOUNEX-VAUD

Madame Ilena KRAPPL, née le 17 juillet 1977 à Founex (Suisse) et demeurant au 16, Stockruttistrasse, CH - 8115 HUTTIKON-ZURICH

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

Au nom de CONCORD INVESTMENTS S.A.

Monsieur Daniel SCHULZ

Administrateur

Référence de publication: 2011136019/27.

(110156863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Negentropy Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 152.401.

Extrait des décisions du conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 1^{er} octobre 2011

En date du 1^{er} octobre 2011, les membres du conseil d'administration, ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur François Georges est la suivante: 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2011.

NEGENTROPY HOLDING S.A.

François GEORGES / Jérôme WUNSCH

Les administrateurs

Référence de publication: 2011137763/18.

(110159129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Randstad Luxembourg Financial Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8030 Luxembourg, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 163.672.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth of September.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1.) Randstad Belgium, a public limited liability company incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at Buro & Design Center, boîte 71, Esplanade Heysel, 1020 Bruxelles, registered with the Belgian trade register under number BE 0402.725.291 and

2.) Tempo-Team, a public limited liability company incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at Buro & Design Center, boîte 56, Esplanade Heysel, 1020 Bruxelles, registered with the Belgian trade register under number BE 0428.327.551,

acting as the founders, are here represented by Mr. Raymond THILL, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of two proxies given under private seal in Brussels on September 15, 2011.

The beforesaid proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such parties have requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which they declare to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended.

At any moment, partners may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to give an unipersonal character of the Company. In case of one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

Art. 2. The Company's name is "Randstad Luxembourg Financial Holding S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in

particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-partners unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In this case, managers will be appointed as type A manager or type B manager. The manager(s) need not to be partners.

The managers shall be appointed and their remuneration determined by a resolution of the general meeting of the partners of the Company taken by simple majority of the votes cast or, in case of sole partner, by decision of the sole partner. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one A manager and one B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents who need not to be partner(s) or manager(s) of the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, meetings of the board of managers will be validly held provided that the majority of managers are present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the board of managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the board of managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Partners decisions

Art. 14. Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partner's number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2011.

Subscription - Payment

The 500 (five hundred) shares representing the capital have been subscribed by the prenamed Randstad Belgium, which has subscribed 393 (three hundred and ninety-three) shares, representing 78.6%, in the capital of the Company and Tempo-Team, which has subscribed 107 (one hundred and seven) shares, representing 21.4%, in the capital of the Company, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mr Lutz Heinig, Class A manager, born on December 29, 1951 in Zwenkaw, with professional address at 14, Theodor-Storm-Str., D48143, Münster, Germany;

- Mr Joost Gietelink, Class A manager, born on December 13, 1971 in Lieden, with professional address at 16 van Crombrugghelaan, 1150 Sint-Pieters-Woluwe, Belgium;

- Mr Luc Feipel, Class B manager, born on May 18, 1972 in Ettelbruck, with professional address 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg; Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr Pieter van Oijen, Class B manager, born on November 12, 1969 in 's-Hertogenbosch, with professional address at Heizel Esplanade, bâtiment Buro & Design, center B71, B-1020 Brussels, Belgium.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one A manager and one B manager.

2) The Company shall have its registered office at 145, rue du Kiem, L-8030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof and in faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-six septembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.) Randstad Belgium, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à Buro & Design Center, boîte 71, Esplanade Heysel, 1020 Bruxelles, inscrite au registre de commerce sous le numéro BE 0402.725.291 et,

2.) Tempo-Team, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à Buro & Design Center, boîte 56, Esplanade Heysel, 1020 Bruxelles, inscrite au registre de commerce sous le numéro BE 0428.327.551,

fondateurs ici représentées par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu de deux procurations sous seing privé leur délivrées à Bruxelles, le 15 septembre 2011.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitées, telles qu'amendées.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société est détenue par un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Randstad Luxembourg Financial Holding S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés soit gérant de type A, soit gérant de type B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants sont désignés, et leur rémunération fixée, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique. La rémunération des gérants pourra être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

133790

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites par les prénommées, Randstad Belgium qui a souscrit 393 (trois cent quatre-vingt-treize) parts sociales, représentant 78,6%, dans le capital de la Société and Tempo-Team qui a souscrit 107 (cent sept) parts sociales, représentant 21,4%, dans le capital de la Société et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérant pour une durée indéterminée

- Monsieur Lutz Heinig, gérant de type A, né le 29 décembre 1951 à Zwenkaw, avec adresse professionnelle au 14, Theodoor-Storm-Str., D-48143, Münster, Allemagne;

- Monsieur Joost Gietelink, gérant de type A, né le 13 décembre 1971 à Lieden, avec adresse professionnelle au 16 van Crombrugghelaan, 1150 Sint-Pieters-Woluwe, Belgique;

- Monsieur Luc Feipel, gérant de type B, né le 18 mai 1972 à Ettelbruck, avec adresse professionnelle au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Pieter van Oijen, gérant de type B, né le 12 novembre 1969 à 's-Hertogenbosch, avec adresse professionnelle au Heizel Esplanade, bâtiment Buro & Design, center B71, B-1020 Bruxelles, Belgique.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

2) Le siège social de la Société est établi au 145, rue du Kiem, L8030 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 septembre 2011. LAC/2011/42875. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Référence de publication: 2011135893/398.

(110156551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Cinven Manco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.645.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of the month of September,
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Cinven (Luxco 2) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on 13 September 2011 and in the process of being registered with the Luxembourg register of trade and companies,

represented by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 13 September 2011 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company named Cinven Manco S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Cinven Manco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one Euro cent (€0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by a sole manager or a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders. The sole manager or the members of the board of managers may but need not be shareholders. The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-à-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in

person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board of managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any two board members. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers five (5) days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the members of the board of managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signatures of two managers or as decided by the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any two managers or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any two managers, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, as the case may be, or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or the board of managers or in case of a board, by any two managers (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval

of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2012.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party subscribed and entirely paid-up one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares as set forth below:

Subscriber	Number of Shares	Payment
Cinven (Luxco 2) S.à r.l.	1,250,000	EUR 12 500
Total	1,250,000	EUR 12 500

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	professional or private Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Danielle Arendt-Michels (alias Danièle)	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Chartered Accountant	9 th January 1961	Ettelbruck (Luxembourg)
Kevin Whale	Warwick Court Paternoster Square London EC4M 7AG	Manager	6 th May 1959	High Wicomb (United Kingdom)
Bruno Schick	Main Tower, Neue Mainzer, Str. 52, 60311 Frankfurt am Main, Germany,	Manager	4 th September 1971	Ehingen (Donau) (Germany)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2012.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to appearing parties, who requested that the deed should be documented in the English language, the said appearing parties signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language. The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treizième jour du mois de septembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

Cinven (Luxco 2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporée par l'acte du notaire soussigné du 13 septembre 2011 et en procédure d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

représentée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 13 septembre 2011, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agisse, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée dénommée Cinven Manco S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Cinven Manco S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté) prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée

de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Centime d'Euro (€ 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance peut/peuvent ou non être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (*ad nutum*) et à tout moment.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s). Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou deux des membres du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des membres du conseil de gérance de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous les signatures de deux gérants ou tel qu'il est décidé par le conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par deux gérants ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux des gérants, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, ou dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, le cas échéant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le conseil de gérance ou en cas de conseil, par deux des gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités. Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales tel qu'indiqué ci-dessous:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement
Cinven (Luxco 2) S.à r.l.	1.250 000	€ 12 500
Total	1.250 000	€ 12 500

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ EUR 1.200,.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:
4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Danielle Arendt-Michels (dite Danièle)	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Expert Comptable	9 janvier 1961	Ettelbruck (Luxembourg)
Kevin Whale	Warwick Court Paternoster Square London EC4M 7AG	Manager	6 mai 1959	High Wicomb (United Kingdom)
Bruno Schick	Main Tower, Neue Mainzer, Str. 52, 60311 Frankfurt am Main, Germany,	Manager	4 septembre 1971	Ehingen (Donau) (Germany)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux parties comparantes, qui ont requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, lesdites personnes comparantes ont signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: T. HOSS – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40403. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt. -

Luxembourg, le vingt-neuf septembre de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011134297/414.

(110155424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Requilab, Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 38, rue Hiehl, Zone Artisanale et Commerciale Laangwies.

R.C.S. Luxembourg B 55.572.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date 28 septembre 2011 que:

- L'assemblée accepte la démission de M. Kubad Al Haidari de sa fonction d'administrateur
- L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur M. Martin Schöndorf, né le 24.02.1962 à Wuppertal (Allemagne), demeurant professionnellement à L-6131 Junglinster, 38, rue Hiehl. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012. La société est valablement engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011135896/15.

(110156934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Squirton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 81.975.

—
EXTRAIT

Le siège social de la Société a été fixé à Luxembourg, L-1631, rue Glesener, 49, et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 octobre 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2011135907/13.

(110156960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Euro-Connect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1747 Luxembourg, 2, Op der Heed.

R.C.S. Luxembourg B 47.655.

—
Auszug aus dem Bericht Ueber die Ordentliche Generalversammlung der Aktionnaire zum Geschaeftsjahr 2009 am 29. Oktober 2010

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungskommissar erneuert werden müssen.

Die Generalversammlung beschliesst folgende Mandate des Verwaltungsrates zu erneuern:

Herr Rainer Lang, Verwaltungsratsmitglied, L-1747 Luxembourg, 2, Op der Heed.

Frau Maya Bhattacharjee, Verwaltungsratsmitglied, L-1747 Luxemburg, 2, Op der Heed.

Frau Suzanne Zwoenitzer, Verwaltungsratsmitglied, L-1747 Luxemburg, 2, Op der Heed..

Die Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrates dauern bis zur Generalversammlung des Jahres 2016.

Die Generalversammlung stellt fest, dass das Mandat des Delegierten des Verwaltungsrates erneuert werden muss. Es wird zum Delegierten des Verwaltungsrates ernannt bis zur Generalversammlung des Jahres 2016: Herr Rainer Lang, wohnhaft in L-1747 Luxemburg, 2, Op der Heed. Er kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

Die Generalversammlung stellt fest, dass das Mandat des Rechnungskommissar erneuert werden muss. Es wird zum Rechnungskommissar ernannt die Firma Fiduplan S.A., mit Adresse in L-1635 Luxemburg, 87, allée Léopold Goebel, RCS B44.563.

Das Mandat des Rechnungskommissar dauert bis zur Generalversammlung des Jahres 2016.

Für gleichlautenden Auszug
Fiduplan S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2011138761/26.

(110160439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Société Financière d'Octobre S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 35.865.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 30 septembre 2011 à 11h

Le Conseil d'Administration décide en remplacement de Monsieur Joseph WINANDY démissionnaire, de coopter la société JALYNE SA, représentée par Monsieur Jacques Bonnier demeurant 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, dont le siège social est situé 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 158.952.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Sa cooptation sera ratifiée par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour copie conforme à l'original
JALYNE S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011135925/19.

(110156848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Pannunity Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.636.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of September

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Paccor International Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161812,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 23, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad. The Company may act as a general partner of any entity.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, development

and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights developed.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name “Pannunity Acquisition S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 8. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 10. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 11. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers.

If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 12. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 13. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or

upon call of any manager at the place indicated in the convening notice. One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 14. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 15. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting. In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of article 18.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2011.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the twelve thousand five hundred (12.500) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Paccor International Holdings S.à r.l., prenamed	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr. Clarence Terry, company manager, born on July 11, 1946 in Virginia, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America;
- Mr. Lynn Skillen, company manager, born on December 29, 1955 in Kansas, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America.

Category B Managers:

- Ms. Isabelle Arker, company manager, born on February 11, 1972 in Metz, France, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Noëlla Antoine, company manager, born on January 11, 1969 in Saint Pierre, Belgium, having her professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Anita Lyse, company manager, born on October 4, 1976 in Alesund, Norway, having her professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-six septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Paccor International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161812, ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 septembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger. La Société peut agir en tant qu'actionnaire commandité de toute entité.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et réaliser toute opération, qui se rattache directement ou indirectement à son objet ou qui favorise son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «Pannunity Acquisition S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des Statuts.

Art. 8. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 10. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B».

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s).

Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 13. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour.

Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 14. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'article 18.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente-et-un décembre 2011.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Paccor International Holdings S.à.r.l., précitée	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- M. Clarence Terry, administrateur de société, né le 11 juillet 1946 en Virginie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Lynn Skillen, administrateur de société, né le 29 décembre 1955 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de Catégorie B:

- Mme. Isabelle Arker, administrateur de société, née le 11 février 1972 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme. Noëlla Antoine, administrateur de société, née le 11 janvier 1969 à Saint Pierre, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme. Anita Lyse, administrateur de société, née le 4 octobre 1976 à Alesund, Norvège, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12748. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011134543/359.

(110155141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Montparin A.G. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.803.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend elf, den dreiundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft BARKIN INVESTMENTS, mit Gesellschaftssitz in Port-Louis, Mauritius, Suite 501, St James Court, St Denis Street,

hier vertreten durch Frau Nadine GAUPP, Angestellte, mit Geschäftsadresse in L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 25. August 2010,

welche Vollmacht, nach "ne varietur" Paraphierung durch die Bevollmächtigte und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Erschienene, vertreten wie vorerwähnt, den beurkundenden Notar ersucht ihre Erklärungen und Feststellungen wie folgt zu beurkunden:

I.- Dass die Erschienene, vertreten wie vorerwähnt, die alleinige Aktionärin der Gesellschaft MONTPARIN A.G., SPF, mit Sitz in L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 111.803 ist.

II.- Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 11. November 2005; die Urkunde wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 386 vom 22. Februar 2006 veröffentlicht.

III.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf einunddreißigtausend Euro (€ 31.000,-) beläuft, eingeteilt in dreihundertzehn (310) voll eingezahlte Aktien ohne Nennwert.

IV.- Dass die Gesellschaft MONTPARIN A.G., SPF in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.

V.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.

Nach den vorstehenden Bemerkungen erklärt die Erschienene, vertreten wie vorerwähnt, die Gesellschaft MONTPARIN A.G., SPF aufzulösen.

Infolge dieser Auflösung erklärt die alleinige Aktionärin, handelnd soweit als notwendig als Liquidatorin der Gesellschaft;

- dass die alleinige Aktionärin sämtliche Aktiva und restliche Passiva, sofern noch vorhanden, übernommen hat;
- dass sie persönlich für sämtliche Verbindlichkeiten, sofern noch vorhanden, der aufgelösten Gesellschaft haftet, sowie für die Kosten der gegenwärtigen Urkunde;
- dass die Liquidation der Gesellschaft somit vollendet ist; demnach ist die Liquidation der Gesellschaft als abgeschlossen anzusehen;
- dass es sich bei dieser Auflösung um eine Auflösung mit unmittelbarer Abwicklung / Liquidation gemäss den Artikeln 99 und 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der derzeitigen Fassung handelt;
- dass dem Verwaltungsrat sowie dem Kommissar der Gesellschaft für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage volle Entlastung erteilt wird;
- dass die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während fünf (5) Jahren am Gesellschaftssitz der Aktionärin wie oben erwähnt aufbewahrt werden;
- dass das Aktienregister und/oder Inhaberaktien in Gegenwart des amtierenden Notars annulliert wurden.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat die Erschienene, handelnd wie eingangs erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. GAUPP, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 septembre 2011. Relation: ECH/2011/1598. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 30. September 2011.

Référence de publication: 2011135831/53.

(110156941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

LKF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.917.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten am Firmensitz ausserordentlich am 29. September 2011 um 11.00 Uhr

Die Versammlung verlängert einstimmig bis zur ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2017 statt finden wird, die Mandate folgender Verwaltungsratsmitglieder :

Herr Yves WALLERS, geboren am 31.07.1962 in Ettelbruck (L), wohnhaft beruflich in L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Herr Daniel Reding, geboren am 16.03.1968 in Ettelbruck (L), wohnhaft beruflich in L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Das Mandat von Herrn Guy ESCH wird nicht mehr verlängert.

Er wird ersetzt durch Herr Marco FIEGER, geboren am 27.06.1969 in Ettelbruck (L), wohnhaft beruflich in L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Dieses Mandat endet bei der ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2017 statt finden wird.

Das Mandat des Rechnungskommissars die Gesellschaft Société de Révision Charles Enschedé SRE S.A. wird ersetzt durch die Gesellschaft EWA REVISION S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 38 937, mit Sitz in L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Dieses Mandat endet ebenfalls bei der ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2017 statt finden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, den 29. September 2011.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2011138886/26.

(110160683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Crèche FUNTASY STUFF s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5414 Canach, 26, rue de Gostingen.

R.C.S. Luxembourg B 147.137.

Je soussignée Alberty Victorine domiciliée à 12, rue du Bois, L-5513 Remich résilie en date du 21 mai 2010 le mandat de Gérante Technique dans la S.à.r.l Crèche Funtasy Stuff/B147137, Siège sociale L-5414 Canach, 26, rue de Gostingen. Remich, le 29 septembre 2011. Alberty Victorine.

Référence de publication: 2011136018/10.

(110156855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Gaming Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.784.175,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.813.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 28 septembre 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 28 septembre 2011 que:

- Les associés ont accepté la démission de David Sullivan, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;
- Les associés ont nommé Kees Jager, né le 1^{er} avril 1977 à Guemesey, Îles Anglo-Normandes, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 28 septembre 2011, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel
- Gérard Maitrejean
- Joseph Gammal
- Alain Steichen
- Kees Jager
- Willem Van Cauter

Séverine Michel
Gérante

Référence de publication: 2011136041/23.

(110156896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Global International Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 104.820.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 27 septembre 2011, enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2011, LAC/2011/43246, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "GLOBAL INTERNATIONAL TRADE S.A. (en liquidation)", R.C.S. Luxembourg numéro B 104820, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 195 du 4 mars 2005.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Fiducenter S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137651/21.

(110158638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Grand Garage Scholer, succ. Charles Steinmetz et fils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 53.060.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRAND GARAGE SCHOLER S.à r.l.

Référence de publication: 2011137643/10.

(110159418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Swedish Wind 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 124.745,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.509.

—
In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of September.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HgCapital Renewables (Nominees) Limited, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 2, More London Riverside, SE1 2AP London, the United-Kingdom, and registered with the Companies House (U.K. Trade Register) under number 05650157 (the "Shareholder"),

hereby represented by Manfred Müller, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 September 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Swedish Wind 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one hundred twenty-four thousand seven hundred forty-five euro (EUR 124,745.-), with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, of 8 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1411 of 9 July 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.509 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, of 21 June 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1718 of 24 August 2011.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the share capital of the Company by an amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred twenty-four thousand seven hundred forty-five euro (EUR 124,745.-) to one hundred twenty-five thousand seven hundred fortyfive euro (EUR 125,745.-).

2 To issue one hundred (100) new Class A Shares, one hundred (100) new Class B Shares, one hundred (100) new Class C Shares, one hundred (100) new Class D Shares, one hundred (100) new Class E Shares, one hundred (100) new Class F Shares, one hundred (100) new Class G Shares, one hundred (100) new Class H Shares, one hundred (100) new Class I Shares and one hundred (100) new Class J Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of one million seven hundred forty-nine thousand euro (EUR 1,749,000.-) by the Shareholder and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend paragraph 1 of article 6 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred twenty-four thousand seven hundred fortyfive euro (EUR 124,745.-) to one hundred twenty-five thousand seven hundred forty-five euro (EUR 125,745.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one hundred (100) new Class A Shares, one hundred (100) new Class B Shares, one hundred (100) new Class C Shares, one hundred (100) new Class D Shares, one hundred (100) new Class E Shares, one hundred (100) new Class F Shares, one hundred (100) new Class G Shares, one hundred (100) new Class H Shares, one hundred (100) new Class I Shares and one hundred (100) new Class J Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented by Manfred Müller, by virtue of the above mentioned proxy.

The Shareholder declared to subscribe for one hundred (100) new Class A Shares, one hundred (100) new Class B Shares, one hundred (100) new Class C Shares, one hundred (100) new Class D Shares, one hundred (100) new Class E Shares, one hundred (100) new Class F Shares, one hundred (100) new Class G Shares, one hundred (100) new Class H Shares, one hundred (100) new Class I Shares and one hundred (100) new Class J Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of one million seven hundred forty-nine thousand euro (EUR 1,749,000.-) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of one million seven hundred fifty thousand euro (EUR 1,750,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“The share capital is set at one hundred twenty-five thousand seven hundred forty-five euro (EUR 125,745.-) represented by one hundred twenty-five thousand seven hundred forty-five (125,745) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, which are divided into:

- Seventeen thousand six hundred fifty-five (17,655) “Class A Shares” with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Twelve thousand and ten (12,010) “Class B Shares” with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Twelve thousand and ten (12,010) “Class C Shares” with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Twelve thousand and ten (12,010) “Class D Shares” with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Twelve thousand and ten (12,010) “Class E Shares” with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Twelve thousand and ten (12,010) “Class F Shares” with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Twelve thousand and ten (12,010) “Class G Shares” with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Twelve thousand and ten (12,010) “Class H Shares” with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Twelve thousand and ten (12,010) “Class I Shares” with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- Twelve thousand and ten (12,010) “Class J Shares” with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand six hundred euro (EUR 2,600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinzisième jour du mois de septembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Hg Capital Renewables (Nominees) Limited, une société à responsabilité limitée, constituée et gouvernée par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, inscrite à la Companies House (registre de commerce du Royaume-Uni) sous le numéro 05650157 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Manfred Müller, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 14 septembre 2011.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Swedish Wind 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent vingt-quatre mille sept cent quarante-cinq euro (EUR 124,745.-), dont le siège social est au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach en date du 8 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1411 du 9 juillet 2010 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach en date du 21 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1718, en date du 24 août 2010.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de mille euros (EUR 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-quatre mille sept cent quarante-cinq euros (EUR 124.745,-) à cent vingt-cinq mille sept cent quarante-cinq euros (EUR 125.745,-).

2 Émission de cent (100) nouvelles Parts Sociales de Classe A, cent (100) nouvelles Parts Sociales de Classe B, cent (100) nouvelles Parts Sociales de Classe C, cent (100) nouvelles Parts Sociales de Classe D, cent (100) nouvelles Parts Sociales de Classe E, cent (100) nouvelles Parts Sociales de Classe F, cent (100) nouvelles Parts Sociales de Classe G, cent (100) nouvelles Parts Sociales de Classe H, cent (100) nouvelles Parts Sociales de Classe I et cent (100) nouvelles Parts Sociales de Classe J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million sept cent quarante-neuf mille euros (EUR 1.749.000,-) par l'Associé à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de mille euros (EUR 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-quatre mille sept cent quarante-cinq euros (EUR 124.745,-) à cent vingt-cinq mille sept cent quarante-cinq euros (EUR 125.745,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cent (100) nouvelles Parts Sociales de Classe A, cent (100) nouvelles Parts Sociales de Classe B, cent (100) nouvelles Parts Sociales de Classe C, cent (100) nouvelles Parts Sociales de Classe D, cent (100) nouvelles Parts Sociales de Classe E, cent (100) nouvelles Parts Sociales de Classe F, cent (100) nouvelles Parts Sociales de Classe G, cent (100) nouvelles Parts Sociales de Classe H, cent (100) nouvelles Parts Sociales de Classe I et cent (100) nouvelles Parts Sociales de Classe J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, en vertu de la procuration ci-dessus mentionnée.

L'Associé a déclaré souscrire cent (100) nouvelles Parts Sociales de Classe A, cent (100) nouvelles Parts Sociales de Classe B, cent (100) nouvelles Parts Sociales de Classe C, cent (100) nouvelles Parts Sociales de Classe D, cent (100) nouvelles Parts Sociales de Classe E, cent (100) nouvelles Parts Sociales de Classe F, cent (100) nouvelles Parts Sociales de Classe G, cent (100) nouvelles Parts Sociales de Classe H, cent (100) nouvelles Parts Sociales de Classe I et cent (100) nouvelles Parts Sociales de Classe J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million sept cent quarante-neuf mille euros (EUR 1.749.000,-) à libérer intégralement en espèces.

Le montant d'un million sept cent cinquante mille euros (EUR 1.750.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital souscrit est fixé à cent vingt-cinq mille sept cent quarante-cinq euros (EUR 125.745,-) représenté par cent vingt-cinq mille sept cent quarante-cinq (125.745) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, divisées comme suit:

- Dix-sept mille six cent cinquante-cinq (17.655) «Parts Sociales de Classe A» d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Douze mille dix (12.010) «Parts Sociales de Classe B» d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Douze mille dix (12.010) «Parts Sociales de Classe C» d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Douze mille dix (12.010) «Parts Sociales de Classe D» d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Douze mille dix (12.010) «Parts Sociales de Classe E» d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Douze mille dix (12.010) «Parts Sociales de Classe F» d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Douze mille dix (12.010) «Parts Sociales de Classe G» d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Douze mille dix (12.010) «Parts Sociales de Classe H» d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Douze mille dix (12.010) «Parts Sociales de Classe I» d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- Douze mille dix (12.010) «Parts Sociales de Classe J» d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. Müller, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 septembre 2011. Relation: RED/2011/1935. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 16 septembre 2011.

Référence de publication: 2011135122/204.

(110156094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Gramm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 49.119.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.10.2011.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2011137657/12.

(110159299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Transport Wallig Joseph Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 76, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 79.651.

Première et unique résolution

L'associé décide de transférer le siège social de L-1260 Luxembourg, 31, rue de Bonnevoie à L-2444 Luxembourg, 76, rue des romains.

L'an deux mille onze, le 15 septembre.

Transport Wallig Joseph sàrl

Wallig Joseph

Référence de publication: 2011136143/13.

(110156945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Gardizoo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 2, rue du Kiem, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 38.273.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GARDIZOO S.à r.l.

Référence de publication: 2011137645/10.

(110159266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Gastrom Pommerlach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 98.488.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GASTROM POMMERLACH S.A.

Référence de publication: 2011137646/10.

(110159265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Interval S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 39.661.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 29 septembre 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 29 septembre 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Pour INTERVAL S.A.-SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2011137695/21.

(110159206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Unternehmensgruppe Theo Müller S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.670.

STATUTEN

Auszug

Es erhellt aus der Gesellschaftsgründung vom 14. September 2011, beurkundet durch notarielle Urkunde von Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, eingetragen in Luxemburg A.C., am 19. September 2011, LAC/2011/41154, dass die Gesellschafter beschlossen haben den Gesellschaftsvertrag der Unternehmensgruppe Theo Müller S.e.c.s., wie folgt zu beurkunden:

- 1) Gesellschafter sind:

Unternehmensgruppe Theo Müller, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in 2b, rue Albert Borschette, L1246 Luxemburg, eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés von Luxemburg unter der Nummer B 163375, (Komplementär),

Theo Müller, geboren am 29. Januar 1940 in Aretsried / Fischach, wohnhaft in Holzwisstrasse 49, CH 8703 Erlenbach, Schweiz, (Kommanditist),

(zusammen die Gesellschafter).

2) Die Firma der Gesellschaft lautet:

Unternehmensgruppe Theo Müller S.e.c.s.

3) Gegenstand des Unternehmens:

Zweck der Gesellschaft ist die Gründung und der Erwerb von sowie die Beteiligung an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen jedweder Rechtsform, die Veräußerung von Unternehmen und Beteiligungen hieran, die Führung und Entwicklung des Konzerns und seiner Konzernunternehmen, die Erbringung zentraler Dienstleistungen innerhalb des Konzerns sowie die Verwaltung der Beteiligungen an Unternehmen und die Errichtung von Niederlassungen.

2. Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines aus Vermögenswerten jeglicher Herkunft zusammengestellten Portfolios verwenden, zum Erwerb von Vermögensgegenständen jeglicher Art, zur Investition in solche Vermögenswerte und zu deren Verkauf, seien diese materieller oder immaterieller, beweglicher oder unbeweglicher Natur, insbesondere, Wertpapierportfolios jeglicher Herkunft. Sie kann ihre Mittel einsetzen, um sich an der Gründung, dem Erwerb, der Entwicklung und Kontrolle jeglichen Unternehmens zu beteiligen, um Wertpapiere und geistiges Eigentum und Immobilien durch Einlage, Zeichnung oder im Wege einer Kaufoption zu erwerben, durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder in sonstiger Weise darüber zu verfügen und sie weiterzuentwickeln. Die Gesellschaft kann Lizenzen vergeben und Rechte an geistigem Eigentum übertragen.

3. Die Gesellschaft darf sich Finanzmittel und Kredite jeder Art beschaffen, nicht jedoch öffentliche Anleihen begeben. Sie darf allein im Wege der nicht öffentlichen Ausgabe Emissionen, Schuldverschreibungen, Anleihen, Schuldscheine sowie jede Art von Namenspapieren begeben. Die Gesellschaft kann ebenso Kredite an ihre Tochtergesellschaften und Schwes-tergesellschaften vergeben, dies auch dann, wenn sie entsprechende Mittel durch einen Kredit oder die Ausgabe von Wertpapieren bezieht. Des weiteren kann die Gesellschaft Kredite an ihre Gesellschafter vergeben.

4. Die Gesellschaft darf Dritten Garantien und Sicherheiten gewähren, um ihre Verpflichtungen und die der Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält und die Verpflichtungen der Gesellschaften, die derselben Unternehmensgruppe angehören, zu besichern; außerdem darf sie diese Gesellschaften unterstützen, indem sie sie unter anderem bei deren Verwaltung und Entwicklung sowie der Verwaltung und Entwicklung deren Portfolios unterstützt und sie finanziell durch Kredite, Darlehen und Garantien absichert. Sie darf ihre Aktiva ganz oder teilweise verpfänden, abtreten, belasten oder auf jede andere Art und Weise besichern.

5. Die Gesellschaft kann alle Aktivitäten kommerzieller, industrieller und finanzieller Art, die Rechte an beweglichen oder unbeweglichen Gegenständen betreffen, ausführen, soweit sie in Zusammenhang mit ihrem Gesellschaftszweck stehen oder ihrer Entwicklung förderlich sind.

4) Geschäftsführung, Vertretung und Vergütung

1. Zur Geschäftsführung und Vertretung ist ausschließlich die Komplementärin, z. Zt. die Unternehmensgruppe Theo Müller, mit Sitz in Luxemburg-Stadt, berechtigt und verpflichtet. Sie handelt durch ihre Organe.

2. Die persönlich haftende Gesellschafterin erhält für ihre Tätigkeit und ihr Haftungsrisiko für jedes Wirtschaftsjahr eine Tätigkeitsvergütung gemäß § 19 Abs. 2 d).

3. Die persönlich haftende Gesellschafterin hat weiter Anspruch auf Ersatz aller ihrer Aufwendungen, einschließlich der Vergütung für ihre Geschäftsführer, der von ihr gezahlten Steuerberatungskosten, etc. Vorstehender Satz 1 gilt nicht für die Gewerbe- und Körperschaftsteuer der persönlich haftenden Gesellschafterin.

4. Sofern ein Beirat bestellt ist und dem Beirat auf der Grundlage von § 13 Abs. 2 dieses Gesellschaftsvertrags die Überwachungskompetenz zusteht, hat die persönlich haftende Gesellschafterin dem Beirat spätestens einen Monat vor Beginn eines neuen Geschäftsjahres für die Gesellschaft selbst sowie für alle Unternehmen, deren Geschäfte sie führt und für alle Unternehmen, an denen die Gesellschaft mehrheitlich beteiligt ist oder auf die sie in anderer Weise einen beherrschenden Einfluss ausüben kann (Beteiligungsunternehmen), eine betriebswirtschaftlichen Grundsätzen entsprechende Unternehmensplanung (Investitions- und Finanzplan, Liquiditäts-, Umsatz- und Ergebnisplan, Personalplan etc.) für das neue Geschäftsjahr zur Genehmigung vorzulegen. Sie hat dem Beirat im Abstand von drei Monaten über die Einhaltung der vorgelegten Unternehmensplanung zu berichten. Sofern dem Beirat nach Maßgabe von § 13 Abs. 2 dieses Gesellschaftsvertrags keine Überwachungskompetenz zusteht, hat die persönliche haftende Gesellschafterin die Unternehmensplanung der Gesellschafterversammlung zur Genehmigung vorzulegen; die beiden vorstehenden Sätze dieses Absatzes gelten dann entsprechend.

5. Sofern das betreffende Geschäft nicht bereits im Rahmen der Unternehmensplanung nach vorstehendem Abs. 4 genehmigt worden ist, kann die Komplementärin Geschäfte, die über den gewöhnlichen Betrieb des Handelsgewerbes der Gesellschaft hinausgehen, im Innenverhältnis nur vornehmen, wenn ein zustimmender Beschluss der Gesellschafterversammlung vorliegt.

Als solche Geschäfte gelten:

- a) Abschluss, Aufhebung oder Änderung von Unternehmensverträgen, insbesondere Ergebnisabführungs- oder Betriebsführungs- und Betriebspachtverträge;
- b) Erwerb oder Veräußerung anderer Unternehmen im Ganzen oder in wesentlichen Teilen;
- c) Veräußerung des Gesellschaftsvermögens im Ganzen oder eines wesentlichen Teiles davon, auch wenn dies zur Einbringung in ein anderes Unternehmen, eine Personenvereinigung oder Gesellschaft geschieht;
- d) Erwerb, Veräußerung von oder Verfügung über Beteiligungen aller Art; ausgenommen Beteiligungen an börsennotierten Unternehmen, wenn der Aktienbesitz 2 % des Grundkapitals oder der Stimmrechte des entsprechenden Unternehmens nicht übersteigt;
- e) Errichtung, Änderung oder Beendigung stiller Gesellschaften am Handelsgeschäft der Gesellschaft oder von partiellen Darlehen sowie die Zusage von Gewinnbeteiligungen in Dienst- oder Arbeitsverträgen;
- f) Gründung von Tochtergesellschaften sowie die Errichtung und Auflösung von Zweigniederlassungen, Zweigbetrieben und Betriebsstätten; Erwerb, Veräußerung oder Stilllegung von Betrieben oder Betriebsteilen;
- g) Erwerb, Veräußerung oder Belastung von Grundstücken und grundstücksgleichen Rechten oder Rechten an Grundstücken und grundstücksgleichen Rechten;
- h) Errichtung von Gebäuden;
- i) Abschluss, Fortsetzung oder Beendigung von Miet- oder Pachtverträgen über Grundstücke mit einer längeren Laufzeit als einem Jahr und einem Volumen von mehr als EUR 300.000,- pro Jahr ohne Nebenkosten und MwSt.;
- j) Aufnahme oder Gewährung von Krediten aller Art im Betrage von mehr als EUR 300.000,- im Einzelfall, mit Ausnahme der laufenden Lieferanten- und Kundenkredite;
- k) Übernahme von Bürgschaften oder Garantien, soweit sie EUR 200.000,- im Einzelfall übersteigen;
- l) Abschluss, Änderung oder Beendigung von Verträgen, die den Erwerb oder die Veräußerung von gewerblichen Schutzrechten, Know-how, Rezepturen oder ähnlichen Rechten betreffen sowie Abschluss, Änderung oder Beendigung von Aktiv- oder Passivlizenzverträgen;
- m) Erteilung oder Entzug von Prokuren;
- n) Abschluss oder Änderung von Dienstverträgen mit Personen, deren jährliches Bruttogehalt über EUR 200.000,- beträgt oder deren Vertrag länger als zwei Jahre unkündbar läuft;
- o) Verträge mit den Gesellschaftern oder mit den Geschäftsführern der Komplementärin oder Angehörigen der vorgenannten Personen im Sinne des § 10 StAnpG oder mit Gesellschaften, an denen die Gesellschafter oder die Geschäftsführer der Komplementärin oder Angehörige der vorgenannten Personen im Sinne des § 10 StAnpG zu mehr als 25 v. H. unmittelbar oder mittelbar am Kapital oder am Stimmrecht beteiligt sind;
- p) Abschluss von Abfindungsvereinbarungen mit ausscheidenden Mitarbeitern die zu den in lit. n) genannten Personen zählen;
- q) Aufstellung oder Änderung allgemeiner Grundsätze über die betriebliche Altersversorgung; Abschluss, Änderung oder Beendigung von Pensionsvereinbarungen mit einzelnen Mitarbeitern;
- r) Abschluss von Betriebsvereinbarungen oder Beitritt zu tariffähigen Vereinigungen;
- s) die Aufnahme neuer sowie Aufgabe oder wesentliche Einschränkung bestehender Geschäftszweige;
- t) Investitionen ab einem Betrag von EUR 250.000,-, ohne MwSt.;
- u) im übrigen Geschäfte, welche die Gesellschafterversammlung für zustimmungsbedürftig erklärt hat; und
- v) Weisungen an Tochter- oder Beteiligungsgesellschaften oder die Erteilung von Zustimmungen zu deren Geschäften, die bei der Gesellschaft selbst nach lit. a) bis u) zustimmungspflichtig wären.

Sofern ein Beirat bestellt ist und dem Beirat auf der Grundlage von § 13 Abs. 2 dieses Gesellschaftsvertrages die Überwachungskompetenz zusteht, tritt in den vorstehend aufgeführten Fällen die Genehmigung durch den Beirat an die Stelle der Genehmigung durch die Gesellschafterversammlung.

Sofern ein Beirat bestellt ist und dem Beirat auf der Grundlage von § 13 Abs. 2 dieses Gesellschaftsvertrages die Überwachungskompetenz zusteht, kann er in seiner Geschäftsordnung bestimmen, dem persönlich haftenden Gesellschafter eine Befreiung von der vorstehenden Zustimmungsbedürftigkeit für einzelne Geschäfte oder für Gruppen von Geschäften zu erteilen sowie weitere Geschäfte der Zustimmungsbedürftigkeit zu unterstellen.

6. Darüber hinausgehende Zustimmungserfordernisse bzw. Widerspruchsrechte eines Kommanditisten sind ausgeschlossen

5) Gesellschafter und Gesellschaftskapital

1. Einzige Komplementärin ist die Unternehmensgruppe Theo Müller, Luxemburg.

Sie hält am Kapital der Gesellschaft einen A Anteil mit einem Einheitswert von EUR 0,01 (ein Cent).

2. Einziger Kommanditist ist derzeit Herr Theo Müller, CH-Erlenbach, mit einer Kommanditeinlage in Höhe von EUR 999.999,98 (neunhundert neunundneunzig tausend neunhundert neunundneunzig Euro und achtundneunzig Cent), die 99.999.998 B Anteilen mit einem Einheitswert von EUR 0,01 (ein Cent) entsprechen. Die Kommanditeinlage ist voll erbracht.

3. Das Gesellschaftskapital beträgt derzeit EUR 999.999,99 (neunhundert neunundneunzig tausend neunhundertneunundneunzig Euro und neunundneunzig Cent), bestehend aus einem A Anteil und 99.999.998 B Anteilen, jeweils mit einem Einheitswert von EUR 0,01 (ein Cent).

Alle Anteile wurden voll in bar einbezahlt.

6) Dauer der Gesellschaft, Kündigung

1. Die Dauer der Gesellschaft ist zeitlich nicht begrenzt.

2. Das Gesellschaftsverhältnis kann von jedem Gesellschafter unter Einhaltung einer Frist von zwei Jahren zum Ende eines jeden Geschäftsjahres gekündigt werden.

Ein neu eintretender Kommanditist – gleich ob aufgrund Gesamtrechtsnachfolge, Einzelrechtsnachfolge oder Kapitalerhöhung -kann das Gesellschaftsverhältnis unter Einhaltung obiger Frist jedoch erstmals zum Ende des Geschäftsjahres kündigen, welches das 15. Geschäftsjahr nach seinem Eintreten ist. Das gilt für seine gesamte Kommanditbeteiligung, auch soweit er sie erst nach seinem Eintritt – und gleichgültig auf welche Weise – erworben hat.

Für den Fall, dass die obigen Wartefristen unwirksam oder undurchführbar sind oder werden, sollen die obigen Wartefristen auf die gesetzlich maximal zulässige Dauer reduziert werden.

3. Eine Kündigung hat durch eingeschriebenen Brief gegenüber der Komplementärin zu erfolgen. Zur Rechtzeitigkeit der Kündigung ist der Zugang des Kündigungsschreibens bei der Komplementärin maßgeblich. Die Komplementärin hat alle Gesellschafter sowie den Beirat unverzüglich von der erfolgten Kündigung durch eingeschriebenen Brief zu benachrichtigen.

4. Jeder Gesellschafter kann sich innerhalb von drei Monaten nach Zugang des Kündigungsschreibens oder innerhalb von drei Wochen nach Zugang eines Anschlusskündigungsschreibens durch schriftliche Erklärung, ebenfalls mittels eingeschriebenen Briefes gegenüber der Komplementärin, der Kündigung oder der Anschlusskündigung anschließen. Abs. 3 Satz 3 gilt entsprechend.

5. Die Stimmrechte des kündigenden Gesellschafters ruhen ab dem Zugang der Kündigungserklärung bei den in Abs. 3 genannten Erklärungsempfängern.

6. Die Gesellschaft wird durch die Kündigung eines Gesellschafters nicht aufgelöst. Eine Kündigung hat vielmehr nur das Ausscheiden des kündigenden Gesellschafters zur Folge. Es gilt dann die Vorschrift des § 24 (Fortführung der Gesellschaft).

FUER GLEICHLAUTENDEN AUSZUG, zum Zwecke der Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister und der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 30. September 2011.

Référence de publication: 2011135174/159.

(110156187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Gastrom Schmëtt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 98.487.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GASTROM SCHMËTT SA

Référence de publication: 2011137647/10.

(110159419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Global Group Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.627.

Les comptes de dissolution 2010, arrêtés au 29 décembre 2010, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137650/11.

(110159104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Quiba Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 142.837.

—
Extrait des décisions d'administrateur unique en date du 1^{er} octobre 2011

En date du 1^{er} octobre 2011, l'administrateur unique a décidé de:

- transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur François Georges est la suivante: 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2011.

ALBION INVESTMENTS S.A.

Francois Georges

Administrateur Unique

Référence de publication: 2011137803/18.

(110159130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Global-Pack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 115.659.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011137652/9.

(110159160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Gravolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3355 Leudelange, 164, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 83.033.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRAVOLUX S.à r.l.

Référence de publication: 2011137658/10.

(110159421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Grefa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 30.586.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GREFA SARL

Référence de publication: 2011137659/10.

(110159422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Strategic Project Management International (SPMI) S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 144.588.

—
Conformément à l'Article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la dénonciation de la convention de domiciliation, conclue le 21 Janvier 2009 pour une durée indéterminée entre les sociétés a&c Management Services S.A.R.L., une société anonyme enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 127330 ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg et la société STRATEGIC PROJECT MANAGEMENT INTERNATIONAL

(SPMI) S.A., une société anonyme enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 144588 ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 5 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

a&c Management Services SARL

Représentée par Maryse Mouton

Domiciliataire

Référence de publication: 2011138006/19.

(110159458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

H.R.K.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.607.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011137660/10.

(110159158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Locarest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 298, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 36.450.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de l'associé unique (ci-après l'Assemblée) qui s'est tenue en date du 21 septembre 2011 que:

1. L'Assemblée a décidé la clôture de la liquidation de la société;

2. Les livres et documents sociaux de la société resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège social de la société Finaloc S.A.S., au 16, rue du Maréchal Lefebvre, 67100, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011137727/15.

(110159460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

H.R.K.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.607.

Le siège social du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est dorénavant établi au:

9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137661/11.

(110159168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Hair Creative S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1311 Luxembourg, 8, boulevard Marcel Cahen.

R.C.S. Luxembourg B 138.423.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HAIR CREATIVE SARL

Référence de publication: 2011137662/10.

(110159423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Hamtrack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.
R.C.S. Luxembourg B 102.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2011137663/10.

(110159289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Happy House S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 68-70, rue Emile Mark.
R.C.S. Luxembourg B 146.139.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2011137664/13.

(110159187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Henv S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 512.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 84.603.

EXTRAIT

Depuis le 1^{er} janvier 2003 jusqu'à ce jour, la Société a son siège social au 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011137665/12.

(110159505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

AG Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 156.044.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 1^{er} octobre 2011 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique prises en date du 1 octobre 2011, que:

L'actionnaire unique a pris la décision de

- transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur François Georges est la suivante: 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Octobre 2011.

AG Holding SA.

Francois GEORGES / Jerome WUNSCH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011138027/19.

(110159804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Luxembourg Proteomics Society, Association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A-B, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg F 8.870.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le 27 juin.

Entre les soussignés, agissant comme membres fondateurs, à savoir:

- Niclou Simone, Nationalité Luxembourgeoise, Docteur en Biologie, 16, Fond St Martin, L-2135 Luxembourg
- Domon Bruno, Nationalité Suisse, Docteur es Sciences, 28A, rue des Romains, L-8041 Strassen
- Behrmann Iris, Nationalité Allemande, Docteur es Sciences, 15, rue des Forains L-1533 Luxembourg
- Philips, Robert A., Nationalité Canadienne, Docteur es Sciences, 35, rue Michel Engel, L-1465 Luxembourg
- Renaut, Jenny, Nationalité Belge, Docteur es Sciences, 3, rue de la Fontaine, B-6750, Musson,
- Duriez, Elodie, Nationalité Française, Docteur es Sciences, 47, rue de la Semois, B-6700 Arlon Belgium
- Kim Yeoun Jin, Nationalité Coréenne, Docteur es Sciences, 88, rue Louis XIV, L-1948, Luxembourg
- Gallien Sebastien, Nationalité Française, Docteur es Sciences, 2A, rue de Boevange, L-8706 Useldange

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, il a été formé une association sans but lucratif, conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle que modifiée, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Nom - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. L'Association prend la dénomination "Luxembourg Proteomics Society, Association sans but lucratif dénommée ci-après l'"a.s.b.l."

Art. 2. Le siège de l'a.s.b.l. est établi à 1a-b, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. L'a.s.b.l. est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'a.s.b.l. a pour objet:

- le développement et la promotion de la science protéomique au Luxembourg,
- l'établissement de collaborations nationales et internationales en protéomique et dans les sujets associés,
- l'intégration des innovations technologiques au Luxembourg.

Elle peut accomplir toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle que modifiée (la "loi").

B. Conditions d'admission, de démission et d'exclusion des membres

Art. 5. Le nombre des membres de l'a.s.b.l. est illimité.

Il ne peut être inférieur à cinq.

L'a.s.b.l. se compose de:

- membres fondateurs
- membres effectifs
- membres d'honneur

Les membres d'honneur doivent être élus par le Conseil d'Administration, sur présentation d'un membre, lequel est tenu de motiver cette présentation. Les membres effectifs et fondateurs ont droit de vote lors des assemblées générales. Les membres d'honneur ont les mêmes droits et privilèges que les membres fondateurs et effectifs mais ils n'ont pas de droit de vote lors des assemblées générales.

Les membres fondateurs obtiennent automatiquement la qualité de membre effectif lors de la constitution de l'a.s.b.l..

Art. 6. Le Conseil d'Administration décide souverainement des demandes d'admission de membres qui lui sont adressées via un formulaire. Le refus d'admission ne doit pas être motivé.

Art. 7. Tout membre est libre de se retirer à tout moment de l'a.s.b.l. en adressant sa démission aux administrateurs.

Art. 8. Tout membre qui compromet les intérêts de l'a.s.b.l. ou qui se rend coupable de manquements graves à son égard pourra être exclu de l'a.s.b.l..

Cependant, tout membre effectif qui ne paie pas sa cotisation dans les délais impartis sera exclu d'office après avoir reçu au moins un rappel de paiement sans qu'une décision de l'assemblée générale ne soit nécessaire.

L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que dans les cas prévus par les statuts par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur les avoirs de l'a.s.b.l. et ne peut réclamer le remboursement du montant des cotisations qu'il a versées.

C. Recettes

Art. 9. Les frais généraux relatifs au fonctionnement de l'a.s.b.l. seront couverts par:

- a) Les cotisations annuelles des membres dont le montant des cotisations initiales sera proposé par le Conseil d'Administration et voté par l'assemblée générale.
- b) Les contributions initiales des membres fondateurs, autres subsides, legs et dons accordés à l'Association.
- c) Les revenus nets des manifestations organisées par l'a.s.b.l.
- d) Les revenus nets des publications de périodiques, revues, annuaires, livres etc.

D. Conseil d'Administration

Art. 10. L'administration de l'a.s.b.l. est confiée à un Conseil d'Administration composé d'administrateurs. Le nombre d'administrateurs à nommer au Conseil d'Administration est fixé à 5 personnes. Les membres du Conseil d'Administration doivent provenir d'unités de recherche différentes (maximum un représentant par unité de recherche). Il est entendu que le Conseil d'Administration essaiera de représenter au mieux les différentes institutions de recherche luxembourgeoises. Par délibération, l'assemblée générale nomme et révoque les administrateurs.

Pour être éligibles, les noms des candidats devront parvenir, avec l'acceptation écrite de la nomination par les candidats proposés, au siège social de l'a.s.b.l., au moins dix jours avant la date de l'assemblée générale au cours de laquelle les administrateurs seront élus.

Art. 11. Le Conseil d'Administration élit son Président et vice-président parmi ses membres. Ces deux fonctions sont accordées pour un maximum de 2 années consécutives. Le conseil peut répartir d'autres charges entre ses différents membres. Le Président du Conseil d'Administration est le Président de l'a.s.b.l.

Art. 12. La durée du mandat d'administrateur est de 2 ans. Les mandats sont renouvelables deux (2) fois.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, démission, retraite ou révocation, les administrateurs restants peuvent élire à l'unanimité une personne de leur choix pour remplir cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale qui confirmera ou rejettera cette nomination. L'administrateur valablement désigné en cours de mandat termine le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

Art. 13. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou à la demande de deux administrateurs au moins. Le Conseil d'Administration est ouvert à tous les membres de l'association et se réunit au moins une fois l'an. Il ne peut statuer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas réuni lors de la première réunion, les décisions pourront être prises lors d'une seconde réunion, quel que soit le quorum de présence, si cela a été indiqué dans les convocations à la seconde réunion.

Le Président du Conseil d'Administration présidera les réunions. En cas d'empêchement du Président, ses fonctions sont assumées par le Vice-Président ou par le plus âgé des administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le Président aura voix prépondérante ou le Vice-Président le cas échéant.

Toutes les décisions prises sont à consigner dans les procès-verbaux signés par deux administrateurs et insérés dans un registre spécial.

Art. 14. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'objet de l'a.s.b.l.. Il est notamment chargé de l'organisation des activités et de la gestion administrative et financière de l'a.s.b.l..

L'a.s.b.l. n'est valablement engagée que par la signature du Président ou vice-président accompagné d'un autre des administrateurs, à moins d'une délégation spéciale.

Art. 15. Le Conseil d'Administration présente à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle les comptes de l'exercice écoulé, un rapport sur son activité pendant cet exercice ainsi que le budget du prochain exercice.

Art. 16. Le Conseil d'Administration peut créer des comités ayant une mission spécifique.

E. Fonctionnement de l'a.s.b.l.

Art. 17. Les opérations de l'a.s.b.l. seront contrôlées par un ou plusieurs Commissaires aux comptes ou trésoriers statutaires, qui peuvent être membres ou non de l'association, mais pas du Conseil d'Administration. L'assemblée générale désigne les Commissaires aux comptes ou trésoriers statutaires et détermine leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut excéder trois (3) ans.

F. Exercice Social

Art. 18. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

G. Assemblée générale - Modification des statuts

Art. 19. Il est tenu au moins une assemblée générale par an (assemblée générale annuelle) dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social à une date fixée par le Conseil d'Administration. Les membres fondateurs, les membres effectifs et les membres d'honneur sont convoqués aux assemblées générales par le Président du Conseil d'Administration.

Dans le mois qui suit l'assemblée générale annuelle, la liste des membres sera complétée et déposée au greffe du tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

L'assemblée générale peut en outre être convoquée spécialement par décision du Conseil d'Administration ou sur demande d'un cinquième des membres de l'a.s.b.l. qui ont le droit de vote (assemblée générale extraordinaire).

Chaque réunion se tiendra aux jours, heure et lieu mentionnés dans la convocation.

Tous les membres peuvent prendre part à l'assemblée générale. Seuls les membres effectifs et les membres fondateurs ont un droit de vote. D leur est loisible aux membres fondateurs de s'y faire représenter par un autre membre mais non par un tiers; la procuration doit être écrite. Peuvent encore assister à l'assemblée générale toutes les personnes qui y ont été invitées par le Conseil d'Administration.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix, présentes ou représentées, à condition qu'un tiers des membres soit présent. En cas de parité, la proposition est considérée comme rejetée.

Art. 20. Les convocations doivent être adressées à chaque membre au moins deux (2) semaines avant la date de l'assemblée générale sauf le cas d'extrême urgence et comporter l'ordre du jour.

Ces convocations pourront être envoyées par courrier, télécopie, remise à personne ou à domicile ou par tout autre moyen de communication y compris informatique.

Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au cinquième de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 21. Une délibération de l'assemblée générale est indispensable pour:

- a) toute modification des statuts;
- b) la nomination ou la révocation des administrateurs;
- c) l'approbation des budgets et comptes;
- d) l'exclusion de membres sauf en cas de non paiement de la cotisation annuelle;
- e) la dissolution de l'a.s.b.l.;
- f) fixer le montant de la cotisation qui ne peut pas dépasser le montant de cent (100) euros

Art. 22. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée générale réunit les deux tiers des membres.

Une modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion pourra être convoquée qui délibérera quel que soit le nombre des membres présents, mais dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'a.s.b.l. s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins des membres sont présents ou représentés;
- b) la décision n'est adoptée, dans la première ou deuxième assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 23. Toute modification des statuts doit être publiée, dans le mois de sa date, au Mémorial.

Toute nomination, démission ou révocation d'administrateurs doit être déposée au Registre de Commerce et des Sociétés.

Art. 24. Toutes les résolutions des assemblées générales sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par deux administrateurs et insérés dans un registre spécial.

Une copie de ces procès-verbaux sera adressée à tous les membres et pourra être obtenue au siège de l'a.s.b.l.

H. Emploi du patrimoine en cas de dissolution

Art. 25. En cas de dissolution de l'a.s.b.l., l'assemblée générale décidera de la destination du fonds social et des modalités de la liquidation.

I. Divers

Art. 26. Tout ce qui n'est pas prévu explicitement aux présents statuts est réglé par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Fait et passé à Strassen, date qu'en tête.

Signatures.

Référence de publication: 2011135222/164.

(110154982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

High-Tech Imp-Ex Loris Mariotto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 551, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 99.287.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2011137666/10.

(110158918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Hilma s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 138.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011137667/13.

(110159057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

PanSilva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 39.028.

AUSZUG

Aus dem Mehrheitsbeschluss der Aktionäre, welcher am 21. September 2011 abgehalten wurde, geht folgendes hervor:

1. Herr Wolf JÄKEL, wohnhaft in D-22397 Hamburg, Duvenstedter Berg 4, und Herr Roland HÄRTEL, wohnhaft in FI-58700 Sulkava, Sulkaniementie 300, sind als Verwaltungsratsmitglieder und geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder ausgeschieden.

2. Herr Helge STOFFELS, wohnhaft in D-54343, Föhren, Müllenburg 33, und Herr Torsten SCHRÖDER, wohnhaft in L-8083 Bertrange, 6, rue du Parc, wurden bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014, als neue Verwaltungsratsmitglieder ernannt.

3. Frau Lies VANSTEELANT, wohnhaft in D-54294 Trier, im Biest 28, ist als Prokuristin ausgeschieden und wird nicht ersetzt.

4. Frau Elke HOLZMÜLLER, wohnhaft in D-54294 Trier, Reutersfeld 64, bleibt, bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014, einzige geschäftsführende Verwaltungsrätin, welche die Gesellschaft durch ihre Einzelunterschrift verpflichtet.

Luxemburg, den 5. Oktober 2011.

Référence de publication: 2011137777/21.

(110159457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Unionti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.623.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 5 Octobre 2011 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Nicolas Firmin résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Leonardo Mocchi, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Société Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011137904/18.

(110159384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Hôtelière Internationale Financière S.C.A. SPF, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 137.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011137668/11.

(110159283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

HMac Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 127.993.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011137669/11.

(110159337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

HMac Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 127.993.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011137670/11.

(110159338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.
